



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 3 mars 2020

L'an deux mille vingt le 3 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Étaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean RONSIN, Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BONNIN à M. RONSIN, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Étaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Evelyne PANNETIER, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK, Philippe BONNIN, Marc HERVE

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public Olivier ROUSSE de la DDTM35, Madame Martine JOUANNET du Symeval, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 20 février 2020

ADMINISTRATION GENERALE

N°20/03/11 Microtunnellier AVA, délégation au Président

Comité Syndical du 3 mars 2020

N°20/03/11 Microtunnellier AVA, délégation au Président

Rapport,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer les lots des marchés de travaux portant sur les canalisations et les ouvrages de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Vu que le troisième marché correspondant au microtunnellier (passage sous la voie SNCF), sous la forme d'une procédure adaptée, est toujours en cours de passation.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **AUTORISER** Monsieur le Président à relancer ce marché si nécessaire

2°) **AUTORISER** Monsieur le Président à attribuer, à signer ce marché ainsi que les pièces nécessaires à son exécution

3°) **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention)

Fait à Rennes, le 3 mars 2020

Le Président

Auguste FAUVEL

